

# VIVRE AVEC MOINS - ÉTAT DES LIEUX DE LA PRÉCARITÉ ET PRÉCONISATIONS POUR EN SORTIR

---

Avis présenté par le groupe de travail temporaire sur  
**La précarité**

Autosaisine – Avis adopté en séance plénière du 18 juin 2026

**Avis & Rapport**

**CESER**  
GrandEst

Poussée par l'inflation, les coupes budgétaires et l'aggravation des inégalités, la précarité s'installe durablement et se diversifie (jeunes, familles, travailleurs pauvres, seniors). Face à cette crise multidimensionnelle, le CESER Grand Est place la lutte contre la pauvreté au cœur de son mandat.

Malgré les aides sociales, la pauvreté s'aggrave en France. Face à ce constat, le CESER s'aligne sur les objectifs de l'ONU et de la Constitution pour rejeter la culpabilisation des personnes vulnérables et dénoncer la rigidité administrative.

### Une méthode rigoureuse ancrée dans le terrain

Réalisé dans un temps limité, ce travail privilégie une synthèse opérationnelle. Il vise à recenser la pauvreté, déconstruire les préjugés qui freinent l'accès aux droits, et proposer des solutions pour rendre les politiques publiques plus efficaces.

Pour construire cet avis, le CESER s'est appuyé sur une analyse documentaire combinée à l'expertise directe d'acteurs de terrain mobilisés lors de tables rondes organisées le 13 octobre 2025 à Metz et d'auditions complémentaires.

À travers cet ensemble de 32 préconisations pragmatiques et interconnectées, le CESER Grand Est dessine la feuille de route d'une politique régionale de solidarité ambitieuse, humaine et ancrée dans les réalités de chaque territoire.

Passer d'une logique comptable  
à une approche humaine, coordonnée et pérenne,  
en évitant le « saupoudrage » des aides

- Nomination d'un Commissaire régional pour coordonner l'action de l'Etat, des collectivités et des associations.
- Obligation pour les CCAS/CIAS de réaliser une Analyse des Besoins Sociaux et création d'un tableau de bord partagé (indicateurs sur la santé, le logement, l'emploi et la mobilité).
- Intégration systématique des bénéficiaires, de la société civile et des travailleurs sociaux à la conception des outils administratifs, aux comités de pilotage et à l'évaluation des contrats de solidarité.
- Sécurisation du financement des associations de terrain.

Lutter contre le non-recours,  
humaniser l'accompagnement  
et éradiquer la logique de sanction inefficace

- Automatisation complète de l'attribution des prestations et déploiement de guichets mobiles pour « aller vers » les publics isolés et les sans-abris.
- Revalorisation ciblée des minima sociaux et aides, couplée à un encadrement des dépenses contraintes.
- Mesures d'urgence dédiées aux familles monoparentales et facilitation de l'accès à une complémentaire santé par les Départements et CCAS/CIAS.
- Expérimentation par les Départements d'un revenu d'existence spécifiquement destiné aux jeunes (ni en emploi, ni en formation).

Sécuriser les parcours professionnels  
et rendre les métiers du social attractifs

- Appui régional renforcé aux dispositifs de retour à l'emploi et développement des clauses sociales et achats responsables en entreprise.
- Renforcement de l'indemnisation chômage pour les travailleurs aux parcours discontinus, lutte contre les discriminations à l'embauche et respect strict de l'égalité salariale femmes-hommes.
- Garantie de financements durables pour la formation des demandeurs d'emploi et des salariés en transition au sein des structures d'insertion.
- Maintien du budget des centres de formation pour les travailleurs sociaux / médico-sociaux et accompagnement de l'évolution de leurs métiers pour restaurer l'attractivité de ces professions.
- Rendre le diagnostic mobilité obligatoire pour les bénéficiaires du RSA.
- Harmonisation tarifaire et intermodalité entre les abonnements TER régionaux et les réseaux de transports urbains.
- Instauration de la gratuité des transports pour les moins de 25 ans et les bénéficiaires de minima sociaux, et adaptation des services pour les seniors et personnes handicapées.
- Alignement des droits des étudiants des filières sanitaires et sociales sur les prestations du CROUS

Lever le frein de la mobilité pour l'accès à l'emploi,  
à la santé et protéger spécifiquement  
les moins de 26 ans ainsi que les seniors

- Pérennisation du soutien régional aux plateformes de mobilité solidaire.
- Développement du transport à la demande, du covoiturage local et optimisation des dessertes des zones d'activités.
- Création d'un « bouclier mobilité solidaire » pour sécuriser les déplacements essentiels.
- Évaluation des freins de mobilité dès l'entrée en formation et déploiement de solutions régionales.



**Odile AGRAFEIL**  
Présidente  
du groupe de travail



**Valérie FRANCOIS**  
Vice-Présidente  
du groupe de travail



**Patrice FORT**  
Rapporteur  
du groupe de travail



Strasbourg

---

1 Place Adrien Zeller  
67000  
03 88 15 68 00

Châlons-en-Champagne

---

5 rue de Jéricho  
51037  
03 26 70 31 79

Metz

---

Place Gabriel Hocquard  
57036  
03 87 33 60 26



[www.ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)



[company/ceser-grand-est](https://www.linkedin.com/company/ceser-grand-est)



[@cesergrandest](https://www.facebook.com/cesergrandest)